



« Totus Tuus »

La Communauté des Fils de Marie

626, route du Sanctuaire, Lac-Etchemin, Québec, CANADA, G0R 1S0
téléphone & télécopieur: (418) 625-3350 ou (418) 625-3334
courriel: offmericroy@yahoo.ca

Prot. n. 17/2006

7 août 2006

S. Exc. Mgr Gordon D. Bennett, S.J.
Évêque de Mandeville - Jamaïque
P.O. Box 8
Mandeville
Jamaica, West Indies

Excellence,

Je vous remercie pour votre lettre du 15 juillet dernier. En lisant celle-ci, je ne peux m'empêcher de penser qu'on vous a peut-être imposé un fardeau que vous n'avez pas mérité et, si c'est le cas, j'en suis désolé pour vous. En effet, Mgr Prendergast vous a informé, Monseigneur, de certains développements plus récents concernant les Fils de Marie. Avant de m'écrire, il aurait peut-être été souhaitable pastoralement parlant que je puisse au moins vous informer ou vous donner ma version des faits. Quoi qu'il en soit, vous m'avez envoyé cette lettre et je ne vous en tient pas rigueur. Mais peut-être que Mgr Prendergast a-t-il oublié de vous informer de tout ce qui nous a amenés à ces derniers événements? Seulement pour votre information, je vous signale certains faits pouvant vous éclairer dans votre jugement ultérieur de la situation.

Il est bon de savoir que les Fils de Marie subissent les Visites apostoliques depuis plus de treize ans. En effet, c'est sans relâche que Visiteurs et Commissaires se sont succédé et ces visites n'ont pas encore aidé à la situation des Fils de Marie et de l'Oeuvre à laquelle ils appartiennent. Au contraire, on a mis de plus en plus de pression pour que les Fils de Marie se détachent de leur Fondatrice et du Charisme qu'elle leur a transmis. Nul besoin de vous rappeler que tous, dans l'Église, nous avons le devoir de protéger et de sauvegarder le don de la vie religieuse avec ses charismes propres qui enrichissent l'Église. En effet:

Le bien même de l'Église demande que les Instituts aient leur caractère et leur fonction propres. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des Fondateurs et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque institut. (Perfectae caritatis, n° 2)

Aussi, nous avons toujours essayé de coopérer tant qu'il nous était possible de le faire. Mais, lorsque cette coopération a mis en danger la vocation propre des Fils de Marie et leur appartenance à l'Oeuvre dont ils sont issus, il était en conscience impossible de faire place au compromis ou d'accepter de fausser la vérité. Tout compromis aurait été au détriment des Fils de Marie, de la Fondatrice ou de l'ensemble de l'Oeuvre voulue par Dieu.

De plus, au-delà de toute la tourmente, il ne faut pas oublier un aspect fondamental de la question qui n'a jamais été abordé réellement au fil des ans par nos visiteurs: la réalité mystique de la vie de notre Fondatrice. Jusqu'à maintenant, on a refusé de se prononcer clairement, on a tenté d'éviter la question et de faire tant de détours, resserrant même l'étau sur les Fils de Marie et les sommant d'obéir parfois aussi à l'encontre de leur conscience.

Si nous en sommes rendus là, Excellence, c'est que personne ayant autorité dans l'Église n'a voulu ouvrir son coeur à la vie Mystique de notre Fondatrice et au plan de Dieu sur l'Oeuvre qu'Il a fondée par elle. Si vous saviez comme c'est avec déchirement que, dans plusieurs de ses ministres, nous constatons la fermeture de l'Église à l'égard de notre Fondatrice et de l'ensemble de l'Oeuvre, incluant aussi la Communauté des Fils de Marie.


Nous avons été forcés d'agir comme nous l'avons fait, non par plaisir ou dans un esprit d'insubordination ou de désobéissance. Ce n'est pas notre attitude, ni celle que nous a enseignée notre Fondatrice. Nous avons agi ainsi parce que, en toute conscience, c'est ce qui était pour nous juste et droit à accomplir devant Dieu et surtout en vue du *salus animarum* dans des circonstances bien précises.

Aussi, pour vous éclairer dans votre jugement pastoral, il est bon de préciser que, selon l'esprit de la convention signée par votre prédécesseur et moi-même et à laquelle vous faites allusion, il est clair que c'est pour la Communauté des Fils de Marie que j'ai été incardiné dans le diocèse de Mandeville (Vicariat apostolique à l'époque). Il est clairement stipulé dans cette convention que toute liberté est donnée au Supérieur général. Vous pourrez aussi vous référer à Mgr Boyle et à sa correspondance avec les Fils de Marie pour vous rendre compte qu'il laissait toute latitude à la Communauté en ce qui regardait les Fils de Marie incardinés et même, en ce qui me concerne, la charge de Supérieur général qui m'a été confiée pour servir ma Communauté. De plus, vous pourrez relire entre autre le paragraphe septième de la convention qui vous dégage de toute responsabilité face à mon travail pastoral quel qu'il soit puisque vous n'êtes pas en cause dans ma nomination comme Supérieur général.

C'est avec regret que, pour le moment, je ne peux accéder à votre demande de retourner au diocèse de Mandeville pour le 1^{er} décembre 2006. Comme vous êtes un pasteur d'âmes, je suis sûr que vous pourrez comprendre que la charge pastorale qui m'a été confiée m'empêche de quitter mon poste et mes confrères pour penser à un éventuel retour au diocèse. Ce serait pour moi un manque à mon devoir surtout dans la tournure actuelle des événements.

Enfin, je vous remercie surtout pour les prières à mes intentions et je prie aussi pour vous et pour l'Église afin que l'Amour puisse triompher en tout et tous. Mais je demeure également convaincu qu'un autre geste malheureux a été posé à l'endroit de la Communauté des Fils de Marie.

In Christo et Maria,



Père Éric Roy, o.ff.m.
Supérieur général

c.c. Qui de droit